

2008/423 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET DES VILLES A SECTEURS SAUVEGARDES (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Lyon, Ville à secteur sauvegardé, est membre actif de cette Association. A ce titre elle siège à l'Assemblée générale.

Je vous propose la candidature de Jérôme MALESKI pour représenter la Ville de Lyon. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Jérôme MALESKI est désigné pour représenter la Ville de Lyon à l'Assemblée générale de l'Association Nationale des villes et Pays d'Art et d'Histoire et des villes à secteurs sauvegardés.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB